

***Décision du Président de la Communauté d'agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI
EMPLOI - CREATION ET TRANSMISSION ENTREPRISES - COMMERCE ET ARTISANAT
- ESS - FIBRE OPTIQUE - TIC

EPIDEMIE COVID-19 - FONDS D'URGENCE POUR SOUTENIR L'ACTIVITE
ECONOMIQUE SPECIFIQUE AU TERRITOIRE - ATTRIBUTION DES AIDES AUX
ENTREPRISES

Vu la délibération en date du 10/04/2020 du Conseil régional des Hauts-de-France, relative au « Plan de soutien à l'économie régionale suite à l'épidémie du coronavirus COVID 19 – dispositifs spécifiques d'aides directes aux entreprises, dotation de dispositifs existants et report des échéances des prêts en cours »,

Vu la décision 2020/254 du 14 avril 2020 par laquelle le Président de la Communauté d'agglomération, a décidé la mise en œuvre sur le territoire d'un dispositif intervenant en complément des mesures nationales, pour les entreprises ne pouvant pas en bénéficier,

Vu la décision 2020/264 du 17 avril 2020 par laquelle le Président de la Communauté d'agglomération, a décidé de signer la convention de délégation exceptionnelle de compétence en matière d'aides aux entreprises avec la Région Hauts-de-France,

Vu les dossiers déposés sur la plateforme spécifique accessible à l'adresse suivante : www.demarches-simplifiees.fr.

Considérant que du vendredi 5 juin 2020 au jeudi 11 juin 2020, 19 dossiers ont été déposés et instruits suivant les critères définis ; les dossiers des entreprises suivantes ont été jugés en tous points conformes aux critères établis :

- CAULLET YVON
- CHAUSSOY LUDOVIC (POISSONNERIE LUDO)
- DESAINT GREGORY (TENSION ELEC)
- FOURNIER CLEMENT (VISION PLUS)
- HERMANT PAULINE
- LEBEL CHRISTOPHE
- MAGNIER POULAIN ANNE SOPHIE
- SPF NOEUX LES MINES
- TAXI DIVION
- TAXI M7
- VOTRE INFO

Vu le tableau annexé à la présente décision qui détaille les éléments relatifs à chaque dossier retenu,

En vertu de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 donnant délégation au Président pour l'ensemble des attributions de l'organe délibérant, à l'exception de celles mentionnées du septième au treizième alinéa de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales. |

Le Président,

DECIDE de procéder au versement d'une subvention de 1500 € au bénéfice des entreprises reprises ci-dessus et selon le détail figurant en annexe.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la collectivité.

Fait à Béthune, le 15 juin 2020

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : 15 juin 2020
Et de la publication le : 15 juin 2020
Le Président,
Certifié signé

WACHEUX Alain

Le Président,

Certifié signé

WACHEUX Alain

Numéro de dossier	Nom Société	Nom commercial	SIREN	Statut juridique	Nom/Prénom représentant légal	Commune	date de traitement	Avis
1824033	CAULLET YVON		877 515 064	EI	YVON CAULLET	BILLY BERCLAU	24	Favorable
1836425	CHAUSSOY LUDOVIC	POISSONNERIE LUDO	442 104 808	EI	LUDOVIC CHAUSSOY	BETHUNE	24	Favorable
1697052	DESAINTE GREGORY	TENSION ELEC	523 971 364	EI	GREGORY DESAINTE	LAPUGNOY	24	Favorable
1858361	FOURNIER CLEMENT	VISION PLUS	792 210 353	SASU	CLEMENT FOURNIER	BETHUNE	24	Favorable
1623615	HERMANT PAULINE		514 034 412	EI	PAULINE HERMANT	GONNEHEM	24	Favorable
1836700	LEBEL CHRISTOPHE		438 270 167	EI	CHRISTOPHE LEBEL	DIEVAL	24	Favorable
1847637	MAGNIER POULAIN ANNE SOPHIE		788 522 589	EI	ANNE-SOPHIE POULAIN MAGNIER	BRUAY LA BUISSIERE	24	Favorable
1852527	SPF NOEUX LES MINES		803 480 411	ASSOCIATION	CHARLOTTE BISIAUX	NOEUX LES MINES	24	Favorable
1841169	TAXI DIVION		852 088 236	SASU	ALAIN LEROY	DIVION	24	Favorable
1718034	TAXI M7		822 714 986	SARL	MAURICETTE LEMAIRE	DIVION	24	Favorable
1638302	VOTRE INFO		821 647 526	SAS	CHRISTOPHE VINCENT	BURBURE	24	Favorable